



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 8668

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions d'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les lycées. Ainsi, depuis plusieurs mois, les professeurs comme les éditeurs souhaitent connaître les nouveaux programmes d'histoire et de géographie, pour les classes de seconde, première et terminale, prévus dans le cadre de la réforme des lycées. Par ailleurs, les élèves de première scientifique ont un horaire hebdomadaire de trois heures d'enseignement dans cette discipline, alors que le programme actuel est identique à celui des élèves de la série littéraire qui eux disposent d'un horaire de quatre heures par semaine. En conséquence, il souhaiterait connaître, d'une part, le délai dans lequel seront publiés les nouveaux programmes, d'autre part, les modalités envisagées pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie aux élèves de première scientifique (contenu du programme, horaire hebdomadaire).

Texte de la réponse

L'entrée en application de la rénovation pédagogique des lycées ne doit pas se traduire dans l'immédiat par une refonte en profondeur des programmes d'enseignement d'histoire-géographie. Les programmes applicables précédemment restent donc en vigueur avec, selon les cas, quelques allègements ou aménagements tenant compte des spécificités des nouvelles séries. La note de service no 92-164 du 25 mai 1992 et la circulaire no 93-220 du 16 mai 1993 relatives aux programmes des classes de seconde et première proposent une lecture des programmes existants qui en dégage les points forts et précisent les approfondissements à apporter dans certaines séries (L et ES) en fonction de l'importance de leurs horaires et des finalités qui leur sont propres. S'agissant en particulier du programme d'histoire-géographie en série S (scientifique), il conserve les mêmes objectifs généraux que dans les autres séries, ses contenus restant ceux du programme commun à toutes les séries de la voie générale.

Données clés

Auteur : [M. Roques Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8668

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4321

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1148